

INSCRIPTION ET ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES MUNICIPALES

Service Petite Enfance - Pôle Famille

12 rue Gautherin
78120 RAMBOUILLET

Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Contact

01 75 03 43 10
petite.enfance@rambouillet.fr

Les différentes possibilités d'accueil proposées

☞ **Accueil collectif municipal : Crèches « Les Lutins » et « Les Fontaines »**

➤ Contrat à 5 jours par semaine. Horaires : 7h-19h.

☞ **Accueil collectif privé : Crèche « Lulu Pistache »** pour laquelle la municipalité réserve des berceaux pour les familles Rambolitaines (l'attribution se fait par notre service comme pour les crèches municipales). ➤ Contrat à 5 jours par semaine. Horaires : 7h30-19h30.

☞ **Accueil familial : Crèche Familiale « La Farandole »**. Les enfants sont accueillis au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par la Ville. ➤ Contrat à 5 jours par semaine ou 4 jours par semaine hors mercredi ou 4 jours par semaine hors mercredi et vacances scolaires. Horaires : 7h30-18h30.

☞ **Multi-accueil : Crèches « Ribambelle » et « Bout'Chou »** Accueil collectif

➤ Contrat de 1 à 5 jours par semaine.

Horaires Bout'Chou : 8h30-17h.

Horaires Ribambelle : 8h30-18h.

- Contrat à 2 jours maximum par semaine si l'un des parents ne travaille pas.
- Fermetures annuelles : 1 semaine aux vacances d'hiver, 1 semaine aux vacances de printemps, certains « ponts », 6 semaines de mi-juillet à fin août, une semaine à la Toussaint et les 2 semaines des vacances scolaires de Noël.

A noter : L'ensemble des structures d'accueil municipales sont fermées entre Noël et le jour de l'an. De même, une journée pédagogique a lieu dans l'année. Aucun enfant n'est accueilli ce jour-là.

Pour les demandes à 5 jours « collectif » et « familial », vous avez la possibilité de cocher la case « indifférent » si les deux modes de garde vous conviennent.

En cas d'attribution dans l'une des micro-crèches de Rambouillet Territoires ou la crèche d'entreprise Lulu Pistache, la demande en crèche municipale est automatiquement annulée.

Les modalités d'inscription

Le dossier de pré-inscription peut être transmis dès le 6^{ème} mois de grossesse.

Le formulaire est disponible sur simple demande auprès du service Petite Enfance ou téléchargeable via le site internet de la Ville, y compris dans l'Espace Citoyen.

Une fois complété, le document ainsi que les pièces justificatives sont à adresser au service Petite Enfance :

⇒ Remise en mains propres ou bien dans la boîte aux lettres du Pôle Famille au 12, rue Gautherin.

⇒ Par mail à l'adresse suivante : petite.enfance@rambouillet.fr.

La démarche n'est pas entièrement dématérialisée car nous devons nous assurer de la complétude de votre dossier.

Les pièces justificatives à fournir :

- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, EDF/GDF, attestation d'assurance habitation, acte notarié pour les futurs Rambolitains).
- **Livret de famille** ou à défaut un acte de naissance pour chaque membre du foyer.

- **Pour un enfant à naître** : un **justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse** (déclaration de grossesse ou certificat médical). Il sera impératif de confirmer la naissance de l'enfant auprès du service Petite Enfance en adressant un acte de naissance dans un délai de 6 semaines après l'accouchement. En cas de non-réception, la demande sera automatiquement annulée.
- **En cas de divorce ou de séparation** : le **jugement ou décision du juge** des Affaires Familiales.
- **Si vous êtes bénéficiaire de minima sociaux** : le **justificatif correspondant** (Revenu de Solidarité Active, Allocation de Solidarité Spécifique, Allocation Adulte Handicapé).

Nous attirons votre attention sur le fait que **seuls les dossiers complets seront enregistrés.**

Dès réception de votre dossier complet, un mail confirmant votre pré-inscription sur liste d'attente vous sera adressé. Vous obtiendrez alors un numéro de famille et une « clé espace citoyens » pour vous connecter à votre compte.

Les critères d'attribution

Les places sont attribuées aux enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (avant l'entrée à l'école), dont les parents sont domiciliés à Rambouillet.

Les attributions s'effectuent en fonction des places disponibles, selon un numéro d'ordre (ancienneté de la demande), un scoring, l'âge de l'enfant et le type de contrat souhaité en fonction des besoins des familles.

La municipalité prend également en compte les critères suivants :

- Minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation de Solidarité Spécifique, Allocation Adulte Handicapé).
- Naissance multiple (grossesse gémellaire)
- Difficultés médico-sociales identifiées : généralement signalées par le service de Protection Maternelle et Infantile, les services sociaux, le Centre Médico Psychologique et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

Pour toute situation médicale et sociale particulière, nous vous invitons à vous rapprocher du service Petite Enfance afin d'évaluer au mieux les besoins d'accueil.

- Contexte professionnel particulier (absence régulière du conjoint).

Nous attirons votre attention sur le fait que la prise en compte de ces critères ne sous-entende pas une attribution systématique.

Les modalités d'attribution

La mise à jour du dossier d'inscription est réalisée une fois par an au mois de janvier ou février par le service Petite Enfance. Les familles reçoivent alors par mail, un document à remplir afin de s'assurer que le besoin reste inchangé.

En dehors de cette mise à jour, les familles sont invitées à contacter le service Petite Enfance par écrit afin de signaler tout changement de situation (déménagement, changement de situation professionnelle, nouvelles coordonnées téléphoniques...).

Les structures d'accueil disposent essentiellement de places à la rentrée scolaire, lors du départ des enfants de trois ans à l'école maternelle. Une commission d'attribution se réunit généralement au mois d'avril de chaque année. **Les places attribuées à cette période, le sont pour la rentrée de septembre.**

La commission d'attribution des places en crèches est composée d'élus siégeant au Conseil Municipal, de la responsable du service Petite Enfance, des directrices de crèches, du médecin des crèches, de la psychomotricienne et d'une assistante administrative. Lors de cette commission, les listes sont anonymisées. Après étude de la liste d'attente, une place d'accueil est attribuée aux familles en fonction de leur numéro d'ordre, du score obtenu, de l'âge de l'enfant, du type de contrat et du type de structure souhaitée.

Les familles ayant obtenues une place ont 7 jours pour se manifester et renvoyer le dossier d'admission complet (hors documents médicaux).

Les courriers de réponse défavorable sont généralement adressés au mois de mai. Les familles qui ont reçu un courrier de refus sont maintenues systématiquement sur liste d'attente.

A noter : L'inscription sur liste d'attente est annulée si la famille refuse la place proposée correspondant à sa demande.

Les attributions en cours d'année restent bien entendu possibles, bien que plus exceptionnelles (conditionnées par les départs d'enfants).

Les crèches collectives des Lutins et des Fontaines accueillent majoritairement à la rentrée des enfants nés la même année que celle de la commission (on les nomme « bébés »), tandis que la crèche Familiale et les Multi-accueil ont davantage de places pour des enfants considérés comme des « moyens et grands ». Les groupes d'âge définis sont identiques à ceux de l'école par la suite, c'est-à-dire que les enfants sont considérés « bébé », « moyen » ou « grand » en fonction de leur date de naissance (année civile du 1/01 au 31/12 d'une même année).

 La préinscription sur nos listes d'attente ne garantit pas l'attribution d'une place en structure municipale, nous vous invitons à multiplier vos démarches.

N'hésitez pas à consulter le site de la ville pour découvrir les autres modes d'accueil :

<https://www.rambouillet.fr/>

👉 Rubrique : Famille – Petite Enfance – Autres modes d'accueil.

Les réunions d'information

Si vous le souhaitez, la responsable du service Petite Enfance propose régulièrement des réunions d'information sur les différents modes d'accueil au sein de la Ville. Ces dernières s'effectuent en présentiel ou en distanciel via Team's en moyenne toutes les deux semaines.